

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le document de référence est le SDAGE 2010-2015 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Le 29 octobre 2009, le comité de bassin a adopté le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), autour des orientations suivantes :

- la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et humides, symbolisée par l'objectif de bon état écologique en 2015 pour environ les deux tiers des masses d'eau de surface,
- le bon état en 2015 pour plus d'un tiers des masses d'eau souterraines,
- la réduction des rejets, émissions et pertes de substances dangereuses,
- des actions fortes de protection et de reconquête des captages d'alimentation en eau potable les plus touchés,
- l'achèvement de la mise en conformité des stations d'épuration urbaines,
- le développement de pratiques culturales agricoles respectueuses des milieux aquatiques,
- la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, dans le cadre de la trame bleue,
- le développement des politiques de gestion locales autour des SAGE.

Le SDAGE, par sa portée juridique, oriente l'application de l'action publique dans le domaine de l'eau. En outre il s'appuie sur un programme d'actions, engagé sous l'autorité de l'Etat, qui identifie les actions principales, territoire par territoire, à prévoir sur la période 2010-2015. Ce programme est important puisqu'il représente un volume financier d'environ 9 milliards d'Euros sur ces six années.

Le défi majeur est maintenant d'amorcer au niveau des territoires une dynamique favorisant l'engagement des acteurs essentiels que sont les collectivités, les agriculteurs, les industriels, les milieux associatifs et bien sûr chaque citoyen pour la mise en œuvre du SDAGE. Cette dynamique suppose un effort particulier d'information, de pédagogie et d'accompagnement qui demandera une mobilisation de tous les acteurs de l'eau au côté des membres du comité de bassin Seine -Normandie.



Périmètre SAGE de la Bièvre

La rivière la Bièvre et son affluent, le ru de Rungis sont référencés dans l'annexe 4 de ce document relatif aux objectifs retenus par masses d'eau

NOM UNITES PDM	NOM DE LA MASSE D'EAU	CODE DE LA MASSE D'EAU	LINEAIRE EN KM	TYPE MASSE D'EAU	STATUT DE LA MASSE D'EAU	OBJECTIFS D'ETAT					
						Global		Ecologique		Chimique	
						état	délai	état	délai	etat	delai
BIÈVRE	Bievre amont	FRHR156A	18,82	TP9	fortement modifiée	Bon potentiel	2021	Bon potentiel	2021	Bon état	2021
BIÈVRE	Ru de Vauhalian	FRHR156A-F7019000	10,96	TP9	naturelle	Bon état	2021	Bon état	2021	Bon état	2021
BIÈVRE	Bievre aval	FRHR156B	13,96	TP9	fortement modifiée	Bon potentiel	2027	Bon potentiel	2027	Bon état	2027
BIÈVRE	Ru de rungis	FRHR156B-F7029000	4,29	TP9	fortement modifiée	Bon potentiel	2021	Bon potentiel	2021	Bon état	2021

PARAMETRE(S) CAUSE DE DEROGATION		MOTIVATION DES CHOIX		
Biologie	Hydromorphologie	Chimie et physico- chimie	Justification	Précisions
		Paramètres généraux		
		substances prioritaires		
		autres polluants		

Poissons, Invertébrés, Macrophytes, Phytoplancton	Continuité rivière et conditions hydromorphologiques	Nutriments, Nitrates	Metaux, HAP, Pesticides		Naturelle, Technique et Economique	
					Technique et Economique	
Poissons, Invertébrés, Macrophytes, Phytoplancton	Continuité rivière et conditions hydromorphologiques	Nutriments, Nitrates, Bilan oxygène	Metaux, HAP, Pesticides		Naturelle, Technique et Economique	Délais hydron
					Technique et Economique	

Application à l'entreprise Rafael Lopez

Le site de l'entreprise Rafael Lopez est conforme au SDAGE du point de vue des rejets vers le milieu naturel :

- absence de prélèvement dans le milieu naturel ;
- prévention des pollutions par la gestion des eaux de ruissellement sur le site ;
- mise en place de dispositifs de sécurité prévenant toute pollution ;
- surveillance de la qualité de l'eau rejetée.

Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) de l'unité Hydrographique Bièvre

Le SAGE est un outil de planification, dont le rôle est de décliner localement les orientations du SDAGE 2010- 2015 en tenant compte des spécificités du territoire.

Présentation du SAGE Bièvre

Le SAGE de la Bièvre est un outil qui donne des préconisations d'action pour intégrer les différents enjeux de la rivière : améliorer la qualité des eaux, maîtriser le ruissellement, préserver et restaurer les milieux naturels, valoriser du patrimoine, coordonner les porteurs de projets pour une cohérence d'action.

La [Commission Locale de l'Eau](#) a adopté le SAGE le 27 janvier 2017. Ce document a été approuvé par arrêté inter-préfectoral n°2017-1415 du 19 avril 2017.

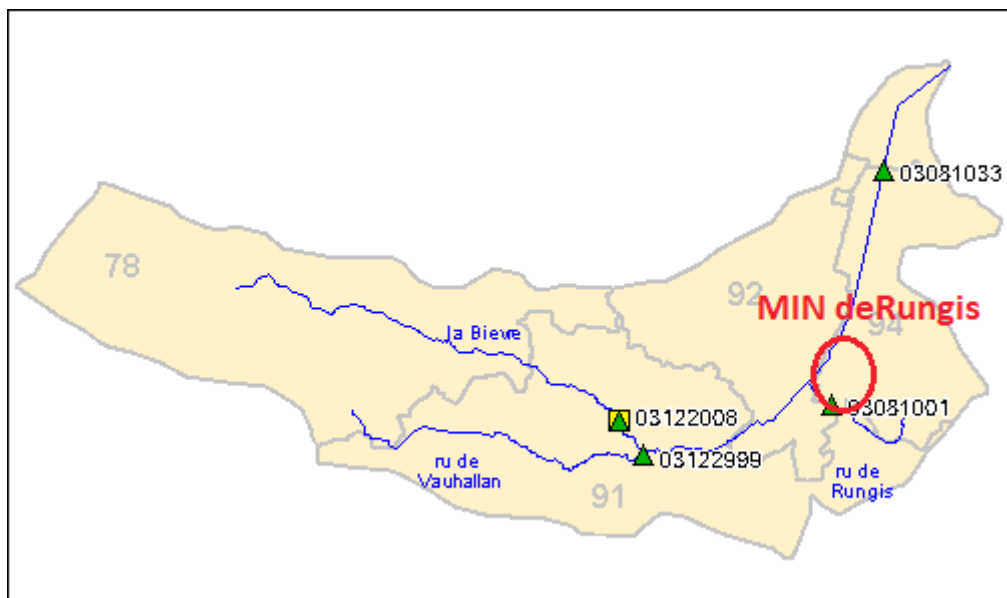
Le portage administratif du SAGE est assuré par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre qui assure la gestion administrative, technique et financière du SAGE.

Le SAGE de la Bièvre est compatible avec les orientations et les dispositions du SDAGE 2010 - 2015.

Le SAGE Bièvre est délimité par le bassin versant de la Bièvre, de ses affluents, des rigoles et par le bassin versant du collecteur Fresnes-Choisy.

Il couvre 246 km², concerne 5 départements : les Yvelines, l'Essonne, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et Paris et 57 communes, dont Chevilly Larue où sont implantés les locaux de l'entreprise Rafael Lopez.

La Bièvre se distingue aujourd'hui par deux entités : la Bièvre amont, à ciel ouvert, et la Bièvre aval canalisée et couverte (quelques tronçons ont néanmoins fait l'objet d'une réouverture). Sur sa partie aval, la Bièvre ne coule plus dans son lit et est l'exutoire des eaux pluviales d'une importante superficie imperméabilisée. Son lit majeur est entièrement occupé par l'urbanisation.



Situation du bassin de la Bièvre par rapport au MIN de Rungis

Les orientations du SAGE Bièvre

Les cinq grandes orientations pour le SAGE définies à l'issue de la réflexion menée sur la définition du périmètre en 2007, approfondie dans le porté à connaissance des services de l'État puis confirmé par l'état des lieux approuvé en 2010 sont les suivantes :

- L'amélioration de la qualité de l'eau par la réduction des pollutions ponctuelles et diffuses et la maîtrise de la pollution par temps de pluie ;
- La maîtrise des ruissellements urbains et la gestion des inondations ;
- Le maintien d'écoulements satisfaisants dans la rivière ;
- La reconquête des milieux naturels ;
- La mise en valeur de la rivière et de ses rives pour l'intégrer dans la Ville.

Les règles du SAGE Bièvre

Les règles du SAGE Bièvre ont pour but de :

- Préserver le lit mineur et des berges ;
- Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides ;
- Protéger les zones naturelles d'expansion des crues.

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) Bièvre

On relève dans ce document, qui a été validé par la Commission Locale de l'Eau du 27 Janvier 2017, la présence de deux pôles nationaux majeurs en partie aval, le site de l'aéroport d'Orly et le Marché d'Intérêt National de Rungis (MIN), première concentration logistique nationale de produits frais, qui ont induit le développement de zones d'activités à vocation logistique.

Ces deux pôles, les zones d'activités liées, ainsi que le centre commercial Belle Épine et la zone hôtelière DELTA forment l'ensemble Pôle Économique Orly-Rungis. Situé à moins de 10 km de Paris entre la Seine à l'est et la vallée de la Bièvre à l'ouest, ce pôle est un carrefour majeur de l'économie francilienne et française, depuis plusieurs dizaines d'années. Ce pôle s'étendait en 2004 sur près de 2 000 hectares, comportait environ 4 000 entreprises et représentait plus de 63 000 emplois. Il est aujourd'hui le premier pôle économique et le premier pôle d'emploi au Sud de l'Ile-de-France.

Son développement, notamment via l'Opération d'Intérêt National (OIN) Orly-Rungis, implique l'évolution de la dynamique de la vallée de la Bièvre, d'un point de vue économique et logistique mais également hydraulique et écologique. La gestion de la ressource en eau, la préservation des milieux aquatiques (proximité du ru de Rungis et a fortiori de la Bièvre) doivent être une préoccupation majeure dans la réalisation des aménagements futurs du pôle.

Application à l'entreprise Rafael Lopez

Les mesures prise par l'entreprise Rafael Lopez en matière de gestion et de rejet de l'eau s'inscrivent dans le cadre des enjeux qui sont déclinés dans le SAGE Bièvre.

- prévention des pollutions par la gestion des eaux de ruissellement sur le site ;
- mise en place de dispositifs de sécurité prévenant toute pollution ;
- surveillance de la qualité de l'eau rejetée.